

LA NORME RT 2012



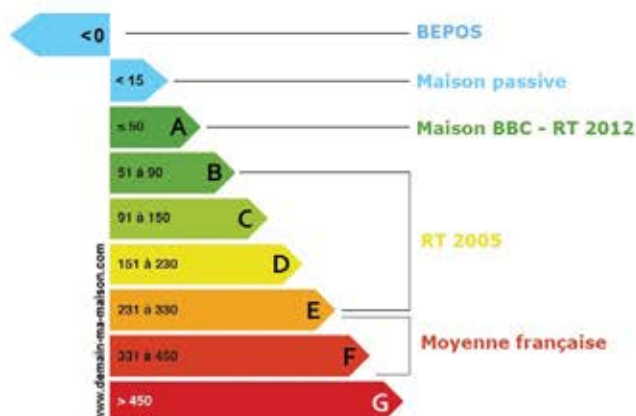
RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

La réglementation thermique de 2012 (RT 2012) est obligatoire pour tout projet de construction ou de rénovation d'habitation depuis le 01 janvier 2013.

Elle a pour objectif, tout comme les précédentes réglementations, de limiter les consommations énergétiques des bâtiments.

La réglementation thermique 2012 est ainsi obligatoire lors du dépôt de votre permis de construire en Mairie (Attestation BBIO).

LES OBLIGATIONS DE LA RT 2012



- Obligation de recourir à des énergies renouvelables
- La surface des baies vitrées doit représenter au minimum 1/6ème de la surface habitable soit 17%)
- S'assurer d'une bonne étanchéité à l'air via un test d'infiltration
- Traitements des ponts thermiques pour éviter autant que possible les pertes de chaleur
- Equiper le bâtiment d'un système permettant de mesurer la consommation énergétique de la maison